ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

RN 145 et RN 147

Question écrite n° 435

Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer sur les délais de réalisation de la déviation de Bellac (Haute-Vienne) ainsi que sur la mise à 2 x 2 voies de la RN 147 Poitiers-Bellac-Limoges, reconnue comme axe Nantes-Méditerranée par le Gouvernement en mai 1999. Ces deux infrastructures inscrites au contrat de plan Etat-région 2000-2007, outre leur rôle essentiel en terme de développement local, s'inscrivent aussi dans une logique d'aménagement routier interrégional (la RN 147 reliant deux métropoles régionales importantes) et national. Aussi elle lui demande de bien vouloir lui confirmer les délais de réalisations pour la déviation de Bellac et de lui préciser par ailleurs quelle sera la portion retenue pour l'utilisation des crédits affectés à la mise à 2 x 2 voies de la RN 147 entre Bellac et Limoges. Elle souhaiterait en outre connaître sa position sur le devenir de la RN 145 entre La Croisière et Bellac.

Texte de la réponse

Les schémas de services collectifs de transport, approuvés par décret du 18 avril 2002, indiquent que « la liaison Nantes-Poitiers-Limoges sera aménagée en route express à deux fois deux voies, en fonction de l'évolution du trafic ». En cohérence avec cet objectif, une décision ministérielle du 2 mai 2002 a approuvé un parti d'aménagement à deux fois deux voies avec statut de route express pour la route nationale 147 entre Poitiers et Limoges. Cette même décision a retenu un parti d'aménagement identique à long terme pour la RN 145 entre La Croisière et Bellac. Sur la RN 147, un effort financier très important a été engagé par l'Etat et ses partenaires dans le cadre des contrats de plan entre l'Etat et les régions Poitou-Charentes et Limousin pour la période 2000-2006. En Limousin, 38,1 millions d'euros ont ainsi été inscrits pour réaliser la première phase de la déviation de Bellac, à deux voies, qui a été déclarée d'utilité publique le 29 décembre 2000. Les travaux du giratoire d'extrémité nord ont commencé au second semestre 2002. Les travaux des autres giratoires et des ouvrages d'art non courants commenceront en 2003, pour une mise en service globale prévue en 2006. En ce qui concerne l'utilisation de l'enveloppe de 15,2 millions d'euros destinée aux autres aménagements de la RN 147 en Haute-Vienne, le Gouvernement souhaite que les choix s'opèrent en concertation avec les collectivités concernées, et principalement les régions. La révision des contrats de plan, dont la démarche a été lancée récemment, constitue le cadre approprié de cette concertation.

Données clés

Auteur : Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont
Circonscription : Haute-Vienne (3e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 435
Rubrique : Voirie
Ministère interrogé : équipement, transports et logement
Ministère attributaire : équipement, transports et logement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 15 juillet 2002, page 2632
Réponse publiée le : 4 novembre 2002, page 4038